

La Suisse rechigne à défendre les paysans du Sud contre Syngenta

AGRICULTURE Le Conseil des droits de l'homme veut garantir aux paysans l'utilisation de leurs propres semences, contre les géants de l'agrochimie. La Suisse est le seul pays à avoir mis des restrictions. Malaise.

Ivan Radja
ivan.radja@lematindimanche.ch

Lobbyisme? Le soupçon est vif chez Uniterre, Swissaid ou Pain pour le prochain. En mars dernier, lors d'un débat au Conseil des droits de l'homme sur le renforcement des droits des paysans du sud, la question de la libre utilisation de leurs semences, afin de les soustraire à la dépendance envers les grands semenciers, a été abordée.

Or la législation suisse est la seule à avoir mis des «restrictions» envers ce projet, sur plus de quarante pays. Membre de la direction de Swissaid, Catherine Morand s'entonne: «On aurait pu penser que la législation suisse s'abstienne, au lieu de quoi elle est montée au créneau.» Chez Uniterre, Valentina Hemmeler partage ce sentiment. «Cet avis négatif et isolé est d'autant plus regrettable de la part de la Suisse, siége du Conseil des droits de l'homme.» Comment expliquer cette prise de position? Selon Catherine



Les géants de l'agrochimie privatisent les semences par des coups de brevets, au détriment des paysans des pays émergents.

Reuters/Louafi Larbi

rine Morand, «la présence de Syngenta, multinationale suisse qui figure parmi les plus gros fabricants de semences et de transgéniques, joue certainement un rôle.» Elle n'est pas la seule à avoir pignon sur rue: Monsanto a un siège à Morges, et c'est Nyon qu'est installée l'International Seed Federation (ISF), qui regroupe les associations nationales et par quelque 7500 semenciers et compagnies agrochimiques. «Or Syngenta et Mon-

santo se livrent une guerre sans merci pour l'obtention du maximum de brevets sur les semences, rappelle Catherine Morand. Il est ici question d'une privatisation du génétique agricole. Dans les pays en développement, cela force peu à peu les paysans à acheter aux compagnies, quand ils en ont les moyens.» En Europe, cinq grandes compagnies (Monsanto, DuPont, Syngenta, BASF et Bayer) possèdent déjà 80% des brevets sur les plan-

tes, selon les chiffres de ETC Group, organisation de défense de la diversité génétique. Au sud, la course aux brevets fait aussi rage, «sauf que les paysans, qui constituent 70% à 80% de la population, n'ont aucun moyen de reconversion et viennent gonfler les bidonvilles», précise Catherine Morand. A cela s'ajoute l'expropriation des terres, avec de graves conséquences en termes de malnutrition. Sur un marché mondial des semences estimé à 45 milliards de dollars par l'ISF, la part des semences protégées par un brevet au bénéfice des grandes compagnies, précise ETC Group, s'élève à 27,4 milliards de dollars pour 2011. Un pactole divisé essentiellement entre les américains Monsanto (27%) et DuPont (17%), le suisse Syngenta (9%) et le français Limagrain (5%).

Syngenta nous a promis qu'elle respectait pour sa part le droit des paysans à conserver leurs propres semences, tel que formulé dans la convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), datée de 1991», nous a déclaré son porte-parole Mard Schoenmakers. Quant à l'ISF, son secrétaire général Marcel Bruins reconnaît que «six grandes compagnies contrôlent 40% du marché mondial des semences, ce qui ne signifie pas qu'elles en soient propriétaires. Seule une fraction de ces

graines leur appartient en vertu de la propriété intellectuelle».

Cynique

La mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU doit ment avoir constaté des pressions. «La Suisse ne nie pas qu'il y a une discrimination envers les paysans, mais elle prétend que l'effort soit mis sur l'application de droits existants plutôt que de rajouter encore un texte», explique le porte-parole Raphaël Saborit. Un argument réfuté par Esther Wolf, de Pain pour le prochain qui, dans un communiqué, l'a qualifié de «cynique, si l'on songe que la Suisse a refusé de signer le protocole facultatif permettant de mettre en œuvre les droits existants.» Des dispositions par ailleurs «parpillées» dans divers textes, reproche Valentina Hemmeler. «Raison pour laquelle un droit des paysans regroupés sous l'égide du CDH serait plus efficace.»

Sur le plan politique, le conseiller national Balthasar Glättli (Verts/ZH), président de l'intergroupe parlementaire sur la souveraineté alimentaire, n'entend pas en rester là: «Nous allons alerter la Commission de politique extérieure, via nos représentants, pour faire la lumière sur cette prise de position de la Suisse, lors de la session parlementaire spéciale de cette semaine.»

«Personne ne souhaite la fin de la ZKB»

FINANCES Martin Scholl, chef de la Banque cantonale zurichoise (ZKB), évoque le conflit fiscal avec les USA et les accords compensatoires.

Les Etats-Unis ont inculpé la banque privée Wegelin. La ZKB sera-t-elle la prochaine victime?

Trouver une solution à ce conflit fiscal demeure un gros défi relever tant pour la place financière suisse que pour chaque banque concernée. Une coopération totale dans le cadre fixé par la législation helvétique devrait permettre d'éviter que le conflit ne s'envenime encore.

Une inculpation sonnerait-elle le glas de la ZKB?

Non, en aucun cas. Et ce pour diverses raisons. Cela va de l'excellente solvabilité de la ZKB au fait que le canton en soit propriétaire, en passant par des circonstances juridiques et commerciales. Par ailleurs, personne n'a intérêt à ce que la ZKB ne disparaisse. Il s'agit de régler un conflit fiscal. Et pour ce faire, la coopération avec les autorités US est une démarche des plus prometteuses.

Cela implique-t-il aussi de livrer des données sur vos collaborateurs? Oui, car cela doit être considéré comme une contribution positive en vue de trouver une solution l'amiable.

Pourtant, d'aucuns estiment que c'est trahir ses employés.

Les programmes de divulgation ont de toute manière fait apparaître les noms des conseillers à la clientèle aux USA. Contre-argument revient à attaquer fort rituellement. Fournir des noms permet de tendre la situation et protéger ainsi au mieux les intérêts de collaborateurs et de la banque.



Martin Scholl est confiant quant à l'avenir de la Banque Cantonale Zurichoise.

Le chef d'UBS, Sergio Ermotti, parle de guerre économique. Partagez-vous son avis?

Il est évident que partout dans le monde, de puissants intérêts visent à affaiblir la place financière suisse. Notre problème est que nous n'avons pas fermé le front chez nous. Chaque partie au conflit cherche à tirer profit de la situation.

Les accords fiscaux avec l'Allemagne, l'Angleterre et l'Autriche devraient être mis en œuvre l'an prochain. Vous êtes dans les temps?

Il faudra prendre des décisions définitives jusqu'à fin juin au plus tard, sinon nous n'y arriverons pas. Ce n'est pas une question de volonté, mais de concertation physique.

Vous ne pourriez ainsi pas digérer plus d'accords?

Pas pour début 2013. Ça coïncide sur d'infimes détails. Ces accords sont aussi différents les uns des autres que les systèmes fiscaux dont ils découlent.

C'est allemand, les banques doivent fournir une garantie de 2 milliards de francs. Avez-vous convenu d'une clé de répartition entre banques?

Oui, nous avons défini le barème de répartition. L'accord avec l'Allemagne est sur le balai. Que se passerait-il si la Chambre des Représentants refuse l'impôt libératoire?

On en reste alors au statu quo. Qui n'a toutefois rien à voir avec celui d'il y a cinq ans. Nous avons reconnu qu'il faut se conformer aux règles fiscales.

Dans quelle mesure est-ce appliqué?

Depuis août 2009, nous n'acceptons de nouveaux fonds uniquement s'ils sont déclarés. Nous appliquons désormais cette stratégie aux capitaux plus anciens. De la sorte, nous n'aurons pas la ZKB d'ici quelques temps plus que des fonds ayant été déclarés au fisc.

Mez les clients en provenance d'Afrique ou d'Amérique du Sud?

Oui, cette stratégie est en vigueur pour tous les pays.

Voyez-vous d'un bon œil l'obligation de déclarer?

Prise isolément, cette mesure est inadéquante, vu que tout le monde peut signer un papier. Chez nous aussi, les clients doivent fournir une confirmation attestant qu'ils ont rempli leurs obligations fiscales. De surcroît, nous effectuons une vérification sur la plausibilité de leurs affirmations. Au pire des cas, nous nous séparons du client.

Les clients de la ZKB doivent-ils signer une déclaration stipulant que le secret bancaire ne s'applique pas à leur identité?

Non, nos clients ne doivent rien signer de pareil.

Martina Wacker et Guido Schättli

PUB

«Nous sommes Vaudoise. Nous profitons d'une garantie de rendement de 3% sur notre épargne.»

Vous aussi, devenez Vaudoise. RythmoCapital, c'est la garantie d'une prévoyance adaptée à votre financement et à votre rythme de vie. En plus des avantages fiscaux liés à votre investissement, vous bénéficiez du taux exceptionnel de 3% les deux premières années. Contactez un conseiller près de chez vous: vaudoise.ch

Là où vous êtes. **vaudoise**